



Date de convocation: 26/06/2026
Date d'affichage: 26/06/2026
Nombre de conseillers en exercice: 11
Présents: 10
Votants: 11

**CONSEIL MUNICIPAL DU mardi 07 juillet 2026
A 20h30 Salle du Conseil Municipal de THEVILLE**

Le 07 juillet 2026, salle du Conseil Municipal de THEVILLE,
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de
Madame Valérie HOULLEGATTE, Maire

Membres présents : Valérie HOULLEGATTE, Joël LETERRIER, Emmanuelle POÜET, Gilles NIORT, Martine GUÉRIEL, Émelyne REY, Thibaut FAUTRAT, Laurence PLANQUE, Nicole PAUL, Alexis LAMACHE

Membre absent excusé : M Adrien DESCAMPS procuration à M Thibaut FAUTRAT
Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle POÜET

Mme Le Maire ouvre la séance à 20h32 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 juin 2026
- Arrêt du projet « Lutte contre l'incendie », et demandes de subventions
- Désignation élu référent sécurité routière
- Bilan de l'apéro dinatoire et dates des prochains événements communaux
- Point sur l'urbanisme en cours
- Affaires et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Le code Général des collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chaque de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal décide de nommer Mme Emmanuelle POÜET, Secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 juin 2026

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2121.15,

Considérant que le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenu le 09 juin 2026, établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Joël LETERRIER, a été communiqué à l'ensemble des élus du conseil municipal le 26 juin 2026,

Madame Le Maire soumet le procès-verbal de la séance au vote des membres du conseil municipal,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** sans observation le procès-verbal de la séance du conseil du 09 juin 2026.

3. Arrêt du projet « lutte contre l'incendie » et demandes de subventions

M LETERRIER fait un point sur le projet de la lutte contre l'incendie. Il informe que des bâches de 60m3 sont préconisées. Après avoir détaillé des différents devis réalisés, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de retenir les entreprises suivantes :

Entreprises	Dépenses	Coût (HT)	Coût (TTC)
ABEKO	Bâches	4 367€	6 265.35€
MAVASA	Signalisation	522.50€	627€
LARONCHE	Terrassement	25 097.07€	30 116.48€
LA MAISON.FR	Clôture	207.90€	248.50€
VEOLIA	Bornes incendie	6 790€	8 148€
	TOTAL	36 984.47€	45 405.33€

La dépense globale de ces travaux est estimée à **36 984.47€ H.T et à 45 405.33 TTC.**

Ce projet de création de réserve incendie peut prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation des Territoires Ruraux), ainsi que le fond de concours de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'opération concernant la lutte contre l'incendie
- D'adopter les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus
- De solliciter toutes demandes de subventions éligibles au projet
- De donner pouvoir à Mme Le Maire à signer tous documents y afférents

4. Désignation élu référent sécurité routière

L'Unité Sécurité Routière de la Préfecture souhaite mettre en place un réseau d'élus référents sécurité routière sur le département. Les communes sont donc invitées à désigner un élu référent au sein de son équipe municipale afin que celui soit l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat. Ce référent veillera à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière et contribuera au partage d'expériences entre pairs. De leur côté, la coordination départementale sécurité routière s'engage à épauler l'élu référent pour le mettre en relation avec les différents partenaires publics et associatifs pour organiser des actions de sensibilisation.

Afin de lancer cette démarche, l'unité sécurité routière nous propose un guide de l'élu référent et un **programme d'échanges en distanciel**. Ce dernier débutera le **4 septembre** prochain (9h-10h) sur les points suivants : **l'accidentalité dans la Manche, la réglementation, les aménagements (avec témoignage d'un élu)**. Le QR Code pour permettre de vous connecter à l'outil de visioconférence est disponible sur la dernière page du guide.

Candidat : M LETERRIER Joël

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer M LETERRIER Joël, référent sécurité routière de la commune.

5. Bilan de l'apéro dinatoire et dates des prochains évènements communaux

Mme POÜET remercie toutes les personnes qui nous ont aidés dans les préparatifs pour l'apéro dinatoire ainsi que les enfants pour leurs dessins.

125 personnes dont 25 enfants étaient présentes.

Le coût est de 7.29€ /personne.

Mme POÜET informe le conseil municipal des dates des prochains évènements communaux.

- Saint - Anne : 25 juillet 2026 – Une gerbe sera déposée (40€)
- Repas des aînés : 18 octobre 2026
- 11 novembre 2026
- Noël des enfants : 12 décembre 2026
- Galette des rois : 17 janvier 2027

6. Point sur l'urbanisme en cours

DP05059626Q0001

LGH LEGER Jean-Michel, 4 les valettes 50330 THÉVILLE
« A466 »

Changement partiel de la toiture, toiture tôle ondulée,
remplacement bac acier

FAVORABLE LE 15/06/2026

DP05059626Q0002

SCI JE PENSE DONC JE SUIS, Amandine VASTEL, 61 rue de
sautour 50330 THÉVILLE « C 391 » ; « C388 » ; « C389 »

Rénovation de 2 ensembles bâtis, réfection toiture +
remplacement menuiseries+ changement de destination

**EN ATTENTE DE PIECES MANQUANTES DEPUIS LE
22/06/2026**

PIECES MANQUANTES ENVOYEEES LE 03/07/2026

CUB05059626Q0015

Antoine MOUCHEL, 1 hameau de l'église « A647 »

Création logement dans un bâtiment agricole existant « La
Fourquette »

EN ATTENTE RETOUR DDTM

7. Affaires et questions diverses

- Un point est fait sur les frais de scolarité des écoles :
 - Ecole Notre Dame à Saint -Pierre- Église compte 21 enfants habitant la commune pour un coût de 14 115.71€
 - Ecole Digosville compte 1 enfant habitant la commune pour un coût de 867.44€.
 - Ecole Gonnevillle-Le-Theil compte 1 enfant habitant la commune pour un coût de 808.35€.
- Mme Le Maire informe qu'une demande lui a été demandée concernant l'installation d'une rôtissoire à côté du distributeur à légumes. Le conseil municipal ne voit pas d'objections à cette demande. Une convention sera rédigée afin d'y inscrire les modalités d'occupation de la voie communale.
- Suite au décès du locataire des terres situées sur la commune du VALDECIE parcelle A202 et A203 en date du 24/06/2026. Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de louer les terres à M BATAILLE Anthony à compter du 01/07/2026 pour un tarif de 210€ par an. Un bail sera rédigé dans ce sens.

Fin de Séance à 22h05

Secrétaire de séance



Le Maire

